

Saint-Denis, le 16 février 2022.

**Arrêté DEETS-2022-09
portant désignation des membres du comité technique
de la DEETS de La Réunion**

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2021 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de chaque directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Damienne VERGUIN en qualité de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion à compter du 30 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°610 du 31 mars 2021 portant création de la direction de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités de La Réunion ;
- Vu** les résultats du scrutin organisé du 7 décembre au 14 décembre 2021 ;

Considérant la démission de M. Joseph GLAD représentant du personnel au titre de la Solidaires Fonction publique, membre titulaire du comité technique de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion, reçue par courrier électronique du 26 janvier 2022 ;

Considérant la désignation par le syndicat Solidaires Fonction publique, reçue par courrier électronique du 15 février 2022, de M. Aurélien GHIENNE, représentant suppléant élu, en remplacement de M. Joseph GLAD, en qualité de représentant titulaire ;

Considérant la désignation par le syndicat Solidaires Fonction publique, reçue par courrier électronique du 15 février 2022, de M. Nicolas MARTIN, candidat aux élections professionnelles inscrit en 8^{ème} place sur la liste déposée par Solidaires Fonction publique, en remplacement de M. Aurélien GHIENNE en qualité de représentant suppléant ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignés membres du comité technique créé auprès de la DEETS de La Réunion :

a) Représentants de l'administration :

- Madame Damienne VERGUIN, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ou son représentant ;
- Monsieur Mehdi BOUKERROU, directeur adjoint de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion, ou son représentant, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

b) Représentants des personnels :

En qualité de membres titulaires

Syndicat	Nom - Prénom
SOLIDAIRES Fonction publique	Mme CUESTA Sabrina
SOLIDAIRES Fonction publique	M. GHIENNE Aurélien
UFSE CGT	Mme ZAHM Sonia
UNSA Fonction publique	M. CHARLIER Pascal
FO	M. REOS Bernard
CFDT	M. FERRERE Lionel

En qualité de membres suppléants :

Syndicat	Nom - Prénom
SOLIDAIRES Fonction publique	M. LEVESQUE Marc
SOLIDAIRES Fonction publique	M. MARTIN Nicolas
UFSE CGT	M. GUIGNON Guillaume
UNSA Fonction publique	Mme IBRAHIM Amélita
FO	Mme PAJANIAYE Dévi
CFDT	Mme DELBOS Kathy

ARTICLE 2 :

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

ARTICLE 3 :

L'arrêté DEETS n°2021-46 du 22 décembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le mandat des membres du comité technique de la DEETS de la Réunion entrera en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

La directrice
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de La Réunion



Damienne VERGUIN

